Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 32 (1995)

Heft: 1231

Rubrik: Élections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'INVITÉE DE DP

Les villes ont changé

ANNI STROUMZA

CROISSANCE DES

En 1850, on comptait huit

villes, 27 en 1910, 42 en

1950, 96 en 1980 et 110

VILLES

en 1990.

Genève

tants ou plus est une «ville». Alors qu'il y avait huit villes en 1850, ce chiffre n'a cessé de croître depuis (voir marge). Or, les problèmes que rencontrent les communes-centres des grandes agglomérations de notre pays, comme Zurich, Bâle, Genève et Lausanne, ne sont vraiment pas les mêmes que ceux rencontrés par Schwytz, Locarno et Einsiedeln. Il n'est donc guère étonnant que les grandes villes réclament une véritable reconnaissance politique et profitent de la procédure de consultation sur la réforme de la Constitution fédérale pour revendiquer un «Secrétariat à la ville». Mais serait-ce suffisant?

En Suisse, toute commune de 10 000 habi-

Pays légal différent du pays réel

Les problèmes proviennent surtout du fait que le pays légal ne coïncide plus avec le pays réel. Le malaise des grandes villes est une expression de la crise du fédéralisme. Le pays légal fait référence aux communes, aux cantons et à la Confédération tandis que le pays réel se caractérise par des agglomérations, des régions et l'Europe. Il paraît évident que le premier ne suffit plus à régler les problèmes de la société moderne, tels qu'on les rencontre dans les grandes villes.

Dans celles-ci, aucun pouvoir de décision, aucun organe de gestion ne correspondent à l'échelle des problèmes posés. Aménagement du territoire, protection de l'environnement, réseaux de transports publics, évacuation et incinération des déchets, construction de grands équipements socioculturels sont réalisés le plus souvent au coup par coup, sans vision d'ensemble. Les investissements sont fréquemment à la charge de la commune-centre alors que l'ensemble de l'agglomération en bénéficie. La coordination se fait au mieux par des ententes intercommunales. Et l'affaire se complique pour les grandes villes frontières. A Genève, la communauté urbaine comprend 600 000 habitants dont un tiers réside sur France!

L'exemple français

En France, une solution a été trouvée depuis 1966 par la création de «communautés urbaines». Il s'agit d'un établissement public administratif ayant vocation de réaliser des équipements et de gérer des services publics dans les agglomérations urbaines. Il est dirigé par un Conseil élu par les communes qui subsistent et qui restent chargées de la prestation de services en relation directe avec la population. Certaines compétences sont obligatoirement transférées à la communauté, notamment l'urbanisme, les transports urbains, les parkings, les ordures ménagères, etc. Il y a actuellement 9 communautés urbaines en France, allant de 100 000 à 1 200 000 habitants.

En Suisse, à la fin du siècle passé et au début du 20° siècle, les grandes villes de l'époque ont résolu ces problèmes par des fusions de communes. Zurich l'a expérimenté massivement à deux reprises, en 1893 et 1934; Bâle modestement, avec une seule commune en 1893, Saint-Gall en 1918 (2 communes), Berne en 1919 (1 commune), Winterthur en 1922 (5 communes), Genève en 1930 (3 communes) et d'autres encore. Mais ce n'est probablement plus un mécanisme qui pourrait être préconisé aujour-d'hui, vu la taille des agglomérations.

Pour dépasser cette situation il faudrait :

- ◆ Créer une structure d'«agglomération» ou de «communauté urbaine», située entre canton et communes et modifier la répartition des compétences entre ces trois niveaux selon le principe de la subsidiarité. Cette nouvelle entité devrait avoir un Conseil élu et un budget financé par les communes constitutives qui pourraient subsister avec des compétences de «proximité» au service des habitants. Le canton de Fribourg a anticipé en déposant un projet de loi novateur en ce sens en mai 95.
- Regrouper les agglomérations dans un organe de pression et de concertation qui pourrait devenir l'interlocuteur auprès des autorités fédérales et cantonales. L'Union des villes suisses, créée en 1897 ne répond plus aux besoins des grandes villes.
- Créer un Secrétariat à la ville (ou plutôt aux agglomérations), rattaché directement au Conseil fédéral.
- Envoyer des représentants des grandes villes aux Chambres, qui sont actuellement plutôt le reflet de la campagne et des petites villes.
 Beau programme pour les années à venir!

ÉLECTIONS

L'irrésistible montée de l'UDC

Si l'on regarde les chiffres, le principal enseignement des élections fédérales, c'est la poussée socialiste. Une poussée spectaculaire à l'aune suisse. Mais dans une vision à plus long terme, on peut se demander si le véritable événement, ce n'est pas la poursuite de l'OPA de Christoph Blocher sur l'UDC.

En effet, l'avance socialiste a surtout des aspects conjoncturels. Les socialistes n'ont pas fait autre chose que de regagner une force qui avait déjà été la leur. Par ailleurs, l'effondrement des Verts semble logique eu égard à la situation économique – encore une donnée plutôt conjoncturelle que fondamentale.

L'avance blochérienne, au contraire, me paraît plus significative. D'une part parce que c'est la poursuite d'une poussée inaugurée il y

Domaine public nº 1231 – 26.10.95

ARRONDISSEMENTS ÉLECTORAUX VAUDOIS

Quelle cuisine?

Le système électoral vaudois et sa réforme stimule les imaginations. Après les 2 articles parus dans DP 1229 et 1230, nous publions ici une contribution qui s'efforce de concilier représentation régionale et arrondissement unique. Mais c'est au prix de deux modes de scrutin et de deux catégories de députés, ce qui est source de distorsion.

Cuisine électorale inventive ou plats réchauffés? La recette finale de tout système électoral s'apprête immanquablement à la sauce des partis majoritaires. N'empêche que les brigades des partis vaudois concoctent, plus à gauche qu'à droite, des formules allégées pour le Grand Conseil. A l'heure de tant de révisions déchirantes, malgré l'excellence de quelques bons produits (pas seulement du terroir), le rapport qualité (du travail)/coût (des prestations) des députés paraît bel et bien à la baisse.

Comment améliorer la carte? On a d'abord tenté de définir 4, 5 ou 6 grands arrondissements électoraux qui remplaceraient les 30 actuels. Puis, l'idée est venue de tripatouiller le découpage Despland en réduisant ces 30 arrondissements à 21. Blocages. De toute manière, tâche difficile.

Premier obstacle: dans tous les cas de figure, la commune de Lausanne forme un arrondissement en elle-même, le plus important de tous; or, il est impératif de décloisonner le chef-lieu du reste du canton.

Second obstacle: les organisations administratives actuelles - Economie, Ecoles, Justice, Santé, Affaires sociales et dix autres domaines moins représentatifs - ne se recouvrent pas régionalement; pour l'instant, la notion de région (notion d'avenir) demeure à géométrie variable alors que celle du district semble encore tenir le coup.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd) Rédactrice: Valérie Bory (vb) Ont également collaboré à ce numéro: Lorette Coen (lc) André Gavillet (ag) Jacques Guyaz (jg) Jérôme Meizoz Charles-F. Pochon (cfp) Forum: Anni Stroumza, Christian Ogay, Dominique Von Burg Composition et maquette: Valérie Bory, Françoise Gavillet Secrétariat: Murielle Gay-Crosier Marciano Administrateur-délégué: Luc Thévenoz Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens Abonnement annuel: 80 francs Administration, rédaction: Saint-Pierre 1 case postale 2612 1002 Lausanne Téléphone: 021/312 69 10 Télécopie: 021/312 80 40 CCP: 10-15527-9

a quatre ans. D'autre part, parce qu'à terme elle pourrait avoir des conséquences politiques importantes. Ce qui s'est produit lors de toutes ces dernières votations fédérales s'est confirmé: l'aile blochérienne est devenue majoritaire à l'UDC. Même dans le canton de Berne, fanfaronne Blocher, les Zimmerli et autres Rychen – adversaires du repli - ne représentent plus qu'eux-mêmes.

Première question: quelles sont les intentions de Blocher? L'UDC, toujours plus antigouvernementale, va-t-elle rester dans la coalition? La manière suisse de résoudre la question serait de propulser Blocher au Conseil fédéral. Mais le veut-il? Et le peut-il, barré qu'il est maintenant par la présence d'un autre Zurichois au gouvernement?

Deuxième question: Blocher n'est-il pas déjà, avec l'UDC et l'ASIN, à la tête d'un mouvement plus vaste qu'un parti politique classique? N'est-on pas en train d'assister à la naisd'un mouvement à vocation profondément antigouvernementale, qui rassemblerait tous les adversaires de la politique d'ouverture prônée par le Conseil fédéral et avec plus ou moins de courage - par le PS, le PRD et le PDC?

La première conséquence pourrait en être l'éclatement de la formule magigue – mais pas de la manière dont l'envisagent les radicaux zurichois. La position d'Adolf Ogi, dont la faiblesse est déjà apparue lors de la nouvelle répartition des départements, va devenir encore plus intenable. S'il démissionnait aujourd'hui, quel serait le profil du candidat de l'UDC blochérienne? Ce profil serait-il acceptable pour les autres partis gouvernementaux?

Pour la première fois depuis l'intégration des socialistes au gouvernement, une force politique fondamentalement oppositionnelle est peut-être en train de naître. Ce qui à moyen terme pourrait modifier profondément la politique suisse. Plus en tout cas qu'une formule «monocolore» à la genevoise, dont les électeurs viennent pratiquement de sonner le glas. ■

Dominique von Burg

Journaliste TSR

Représentativité des partis

Le moyen d'éliminer ces obstacles est bien la création d'un seul arrondissement électoral cantonal. Tous les partis pourraient s'exprimer sur l'ensemble du territoire. Par le système proportionnel, en découlerait une vision enfin juste des forces respectives des partis au parlement.

L'arrondissement électoral unique règle la question de l'égalité de traitement entre les partis. Mais il risque fort de laisser sans députés des zones entières, probablement celles qui se sentent de plus en plus tenues à l'écart par les déséquilibres croissants à l'intérieur du canton.

Pour remédier à cette objection majeure: la fixation d'un quota d'un élu au moins pour chacun des 30 arrondissements actuels, qui représentent encore (mais ça se discute) une assez bonne découpe du territoire. (Ne nous méprenons pas trop sur la personnalité du père du système actuel, l'ancien conseiller d'Etat Gabriel Despland: tacticien partisan redoutable, qui a exclu depuis 30 ans 30 députés de base de l'évolution démographique pour prolonger le règne de sa majorité, mais aussi fin connaisseur de la géographie cantonale).

L'élu de ce qui deviendrait une circonscription serait le candidat ayant obtenu le plus de suffrages au décompte des seuls votants de sa circonscription. (On pourrait personnaliser ces mini-scrutins avec un système à la britannique de la majorité relative à un tour; un côté plus compétitif que les citoyens ne négligeraient